



Lyon, le 19 juin 2023

Monsieur le Président
Métropole de Lyon
20, rue du lac 69003 Lyon

Monsieur le Président,

Par courrier du 24 mai dernier, vous avez répondu à nos courriers des 26 janvier 2023 et 8 mars 2023, par l'intermédiaire de votre Vice-Présidente aux Ressources Humaines et nous vous en remercions.

Vous avez formulé des avancées, qui vont dans le sens des demandes de l'intersyndicale, s'agissant plus particulièrement de la refonte globale des régimes indemnitaires, avec le souci que chacune et chacun puisse bénéficier au final d'une augmentation nette de rémunération, sur le lancement de l'expérimentation sur la semaine de quatre jours, qui est et devra rester sur la base du volontariat pour les agents, sur la prise en compte des agents sociaux et médico sociaux et l'élargissement des mesures du Ségur de la Santé à plusieurs catégories d'agents, ainsi que sur la revalorisation de la participation employeur pour les mutuelles santé, même si, sur le régime indemnitaire et la prévoyance nous demandons que vous alliez au-delà.

De plus, il ne peut être question d'attribution d'une somme visant à gommer la différence entre les ex Grand Lyon et les autres si toutes les catégories ne sont pas traitées équitablement.

Nous saluons ces avancées, qui devront se matérialiser, s'agissant plus particulièrement de l'augmentation des régimes indemnitaires, dans un calendrier et un plan d'actions pluriannuel, à arrêter rapidement avec les partenaires sociaux.

Nous continuons à penser que notre collectivité, saine financièrement et qui dispose de marges de manœuvres importantes, aurait pu aller, s'agissant des tickets restaurants, jusqu'à une revalorisation de la valeur faciale à 9 euros au lieu des 8,5 euros proposés. Nous vous demandons de ne pas fermer la porte à une nouvelle réévaluation, avant la fin de votre mandat

et de la matérialiser, dans le protocole d'accord pluriannuel que nous sommes disposés à discuter et à signer avec vous.

De même, Monsieur le Président, il nous paraît important que vous affichiez, dès cette année et très rapidement, votre volonté d'améliorer le pouvoir d'achat de vos agents, en leur accordant 300 euros de compensation de vie chère, comme vous aviez accepté de le faire l'an passé, dans l'attente des effets qui ne se feront sentir que l'an prochain, sur la refonte des régimes indemnitaires. De plus, les annonces ministérielles de ce début de semaine confirment le bien fondé de notre demande de reconduire et de doubler cette prime d'intéressement pour vos agents. Celle-ci figure en effet dans les mesures prévues par le ministre de la Fonction Publique en pouvant s'échelonner de 300 à 800€ y compris dans les collectivités territoriales. Non seulement son attribution à l'ensemble de vos agents permettrait de compenser une partie de l'inflation qui s'élève à ce jour à plus de 5%, mais aussi, elle contribuerait grandement à l'attractivité de votre collectivité que vous recherchez au quotidien.

Enfin et dans le même esprit que pour la revalorisation de la valeur faciale des tickets restaurant, nous vous demandons de bien vouloir inscrire, dans le protocole d'accord pluriannuel, l'ouverture de discussions sur l'indemnité de télétravail et la monétisation du Compte Épargne temps, qui ne sauraient être la solution pour compenser la disparition du versement de l'allocation de départ par le COS.

Sur ce point, dans le protocole ou hors protocole, nous souhaiterions avoir des éclaircissements sur votre volonté de maintenir le versement de cette prime, pour les futurs retraités, au-delà de 2023, par une prise en charge directe par la collectivité.

Dans l'attente de pouvoir avancer rapidement sur ces sujets avec votre Vice-Présidente et de conclure un protocole d'accord pluriannuel, dès cet automne, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération syndicale distinguée.

Syndicat UNSA
Le Secrétaire Général

Syndicat CFTC
Le Président

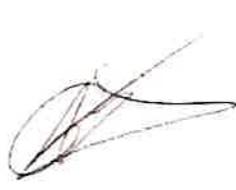
Syndicat CFE/CGC
Le Président

Syndicat UNICAT
Le Secrétaire Général Adjoint

José RODRIGUEZ



Franck GARAYT



Sébastien RENEVIER



Thomas ROUSSEL

